

L'Avere-France présente le premier baromètre national sur la recharge en résidentiel collectif

05 JUIN 2024



L'Avere-France, en collaboration avec l'AFOR et Enedis, annonce la publication du premier baromètre trimestriel des infrastructures de recharge en résidentiel collectif. Au 31 mars 2024, la France comptait 28 673 immeubles qui ont validé, dès à présent, le déploiement d'une infrastructure collective (11 % des bâtiments collectifs), quand 8 383 immeubles ont déjà déployé une telle infrastructure (3,11 %). Par ailleurs, 15 996 points de recharge individuels en résidentiel collectif ont été déployés, soit une progression de + 17,2 % depuis le dernier trimestre de l'année 2023.

« La transition vers la mobilité électrique nécessite de pouvoir suivre de façon claire et fiable les déploiements des infrastructures de recharge et leur raccordement au réseau public de distribution d'électricité, corollaire essentiel à l'accélération du développement du marché des véhicules électriques. C'est en ce sens que l'Avere-France, l'AFOR et Enedis ont décidé de s'associer, afin de publier chaque trimestre des indicateurs communs, robustes et transparents pour suivre cette évolution. »

Résidentiel collectif et mobilité électrique : l'équation possible !

La recharge en résidentiel collectif recouvre principalement trois réalités : les points de charge individuels, les points de charge partagés et les infrastructures collectives. Le droit à la prise assure à chacun la possibilité d'équiper son emplacement de stationnement d'une borne de recharge.

Cependant, en habitat collectif pour préparer l'avenir, la réflexion d'un projet d'infrastructure collective doit être privilégiée dès 10 places de stationnement. Plusieurs solutions s'offrent aux copropriétaires ou bailleurs : des solutions privées proposées par des opérateurs de recharge et une solution publique portées par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) – Enedis sur 95% du territoire – ou une Entreprise Locale de Distribution (ELD). Il s'agit alors de l'installation du réseau public de distribution d'électricité, auquel des bornes peuvent être ensuite raccordées à la demande de chaque résident.

Ce premier baromètre commun permet de montrer que de nombreuses résidences collectives ont déjà sauté le pas et qu'une réelle dynamique existe. Pour la soutenir, l'Avere-France a développé des outils pour accompagner copropriétaires et bailleurs :

- Un guide de référence pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables en copropriétés (édition 2023) : [lien](#)
- Le programme de financement Advenir qui propose plusieurs types de primes pour les particuliers en immeuble collectif : [lien](#)
- Des outils clé en main pour réussir son projet : [lien](#)

Enfin, le site Je-Roule-En-Electrique.fr fait peau neuve ce 30 mai et héberge à présent un portail dédié aux pros de l'immobilier, aux copropriétaires et aux bailleurs avec des contenus spécialisés (infrastructure de recharge en immeuble collectif, aides à l'installation, bénéfiques, etc.).

[Consulter la suite du communiqué de presse](#)

[Consulter le baromètre de l'Avere-France](#)